

VIGILANCE PARTAGÉE POUR QUI ?



Zoomer sur la vigilance partagée, c'est à première vue s'intéresser à l'ensemble des pratiques de responsabilité collective de la sécurité : dire à son voisin de table qu'il a un peu trop bu pour conduire, rappeler de tenir la rampe, retenir celui qui va traverser la rue, prendre son courage à deux mains pour avertir le manager de pas passer sous la charge suspendue, autant d'exemples vécus par chacun d'entre nous.

Ce n'est d'ailleurs pas complètement nouveau pour EDF : tous les ans, les supports de sécurité et les campagnes reviennent sur les efforts faits par telle ou telle direction pour mettre en valeur telle ou telle initiative. Ce pourrait donc être un marronnier, un de ces thèmes favoris des journalistes durant les périodes creuses.

Et pourtant... Que le groupe EDF se penche sur la vigilance partagée doit nous interpeler. N'est-ce pas, peut-être, le début de la fin pour une prévention qui tombe du ciel ? Le moment où les dirigeants reconnaissent que sans la coopération de chacun, on ne peut vraiment progresser sur le terrain de la prévention ?

Ce moment repose malgré tout sur une ambiguïté constitutive : il ne s'agit pas tant de responsabilité collective que de déplacer la responsabilité individuelle de l'accidenté (potentiellement en faute) vers celui qui n'a pas empêché l'accident. Mettre la vigilance partagée au cœur de la prévention n'est donc pas complètement honnête, tant que les vraies responsabilités collectives (l'organisation du travail, la régulation des priorités, la culture managériale entre autres) ne sont pas traitées.

Et que dire de cette géniale décision : pour montrer que la vigilance partagée est bien assimilée par tous, faisons un e-learning, comptons les personnes qui suivent cet [e-learning](#), et n'oublions pas d'en faire un critère d'intéressement afin de nous féliciter du succès de la démarche. Notons au passage que ce qui est bon pour EDF ne l'est pas forcément pour les autres salariés du groupe, qui n'ont pas accès au dit e-learning. C'est le cas des salariés d'ÉNÉDIS.

Si l'on voulait décrédibiliser la vigilance partagée, on ne s'y prendrait pas autrement.

[Lien intranet entreprise VEOL](#)

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !**

Contact : Isabelle LE BIS
Septembre 2018